

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_240709_085

portant sur

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 1 DU SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS DOUCES

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 26°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

CONSIDÉRANT que le besoin de mettre en œuvre la phase 1 du schéma directeur des mobilités douces pour développer la pratique de la marche et du vélo,

CONSIDÉRANT que la commune de Lodève s'engage dans la démarche VILLE 30, un projet visant à apaiser la circulation, améliorer la sécurité et qualité de vie des riverains,

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de la phase 1 est estimée à cent-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-six centimes Hors Taxes (109 999,86 € HT),

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De solliciter une subvention d'un montant de soixante-seize-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (76 999,90 €), auprès du Conseil départemental de l'Hérault au titre des amendes de police, pour la mise en œuvre de la phase 1 du schéma directeur des mobilités douces, sur un montant prévisionnel de cent-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-six centimes HT (109 999,86 € HT),

- **ARTICLE 2** : De préciser que la recette correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 13, article 1345, programme 22 ;

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240709-lmc112018-AR-1-
1

Date de télétransmission : 09/07/24

Date de publication : 09/07/2024

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le neuf juillet deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE